

Le "Manifeste des 343"
Nouvel Observateur n°334 du 5 avril 1971.

A l'origine le texte a pour titre "Je me suis fait avorter" publié sous la forme d'un Manifeste dans le *Nouvel Observateur* dirigé par Jean DANIEL et rédigé par l'auteure du « Deuxième Sexe » paru en 1949 Simone de BEAUVOIR. Il convient d'y ajouter son « géniteur » le journaliste Jean MOREAU cégétiste et ami de JP SARTRE.

« Si des femmes connues avouaient publiquement qu'elles ont avorté... " Qui oserait les poursuivre ? »

Jean MOREAU

PISTES D'EXPLORATION POUR UN EPI

LE CONTEXTE : De « Mai 68 » aux années 70 : une libération sexuelle qui ne s'en donne pas les moyens

En effet si le début des années 70 prône l'amour libre & la libération des mœurs contenue notamment dans « Mai 68 » l'usage de la contraception (loi NEUWIRTH 1^{er} juillet 1967 portant sur « la prophylaxie anticonceptionnelle » terminologie usitée alors) et ce malgré les premières campagnes du Planning familial, reste très marginal à peine 6% des françaises utilisent la pilule décriée en outre par une partie de la presse pour son inefficacité.

Un seul choix s'impose aux femmes : une grossesse non désirée (et/ou) précoce ou enfreindre la loi :

- article 317 du Code pénal de 1810 : « Quiconque, par aliments, breuvages, médicaments, manœuvres, violences ou par tout autre moyen aura procuré ou tenté [*tentative*] de procurer l'avortement d'une femme enceinte ou supposée enceinte, qu'elle y ait consenti ou non, sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans [*durée*], et d'une amende de 1.800 F à 100.000 F (...) »
-
- Loi du 31 juillet 1920 réprimant la provocation à l'avortement et à la propagande anticonceptionnelle -

Appartenance sociale et avortement clandestin :

Les catégories privilégiées se faisaient avorter en Grande-Bretagne, en Suisse...

Pour le commun le recours aux « faiseuses d'anges » provoquait des dégâts irréversibles sur la fécondité le décès n'étant pas exclu.

C'est notamment sous la pression des mouvements féministes que l'opinion publique découvre les drames des avortements clandestins.

Le MLF : casser les Codes Briser la Norme

La base : Mai 68 un féminisme en lutte contre le patriarcat, le capitalisme...

Influence :

- les "sisters" américaines happening : soutiens-gorges brûlés à New York

Les actions :

- août 1970 dépôt de gerbe à la mémoire de la femme du soldat inconnu
- « bagarres de rue » contre les anti avortements (pro life aux EU)
- lancer de mou de veau aux Etats généraux de la Femme du magazine "Elle".
- distribution de questionnaires provocateurs : "Quand vous êtes enceinte et que vous ne voulez pas garder votre enfant, préférez-vous :
 - o les aiguilles à tricoter,
 - o la branche de vigne,
 - o le fil de fer barbelé, le cuivre, le laiton?"

Projet de loi PEYRET propose de légaliser l'avortement dans certaines conditions : viol / inceste

Sondages 1971 : 2/3 des femmes sont favorables à la légalisation de l'avortement

LE MANIFESTE

Les acteurs :

Jean Moreau Nicole Muchnik Anne Zelensky co fondatrice du MLF &

Simone de Beauvoir : "je trouve l'idée très bonne. Et je vais vous aider."

Un million de femmes se font avorter chaque année en France. Elles le font dans des conditions dangereuses... On fait le silence sur ces millions de femmes. Je déclare que je suis l'une d'elles, je déclare avoir avorté."

La chasse aux signatures Marguerite Duras, Françoise Sagan, Jeanne Moreau Delphine Seyrig, Françoise Sagan, Bulle Ogier Gisèle Halimi...

Le MLF face à la bourgeoisie et aux « Réac »

Le mouvement dénonce un texte et des signataires appartenant aux classes privilégiées

« le gotha de l'avortement du Tout-Paris » Olivier Todd

Jean Daniel directeur du « Nouvel Obs » s'engage à publier les noms et prénoms de toutes les signataires & accorde au MLF une tribune intitulée : "Notre ventre nous appartient".

Le 5 avril 1971, "le Nouvel Observateur" publie en une "La liste des 343 Françaises qui ont le courage de signer le manifeste" : « Je me suis fait avorter ».

SON IMPACT sur :

La presse internationale Japon, Italie les journaux titrent sur les "343"

Allemagne le "Stern" en juin 1971 publie avec l'aide de l'actrice Romy Schneider un manifeste.

France :

Presse de droite : « Manifeste des culs ensanglantés »

Journaux satiriques :

"Charlie Hebdo" : « Manifeste des 343 « salopes » » Cabu

La justice :

Aucune poursuite n'est engagée

Le corps médical :

« Manifeste des 331 » publié le 3 février 1973

L'Opinion publique :

Des témoignages affluent sur le sordide commerce des « faiseuses d'anges » (voir presse)

Les Mouvements citoyens et associatifs :

Juillet 1971 Association « Choisir la cause des femmes » MLF & G HALIMI / S de BEAUVOIR

Avril 1973 création du MLAC : Mouvement pour la liberté de l'avortement et la contraception

Les oppositions : le Manifeste de la honte :

Les pro Manifeste sont dénoncés par la droite & les milieux réactionnaires très conservateurs, catholiques intégristes comme "défi à la morale et à la famille", Les partisans du texte sont dépeints comme des :

- ennemis de la France,
- amis des « putes »
- assassins...

"Naïvement, je croyais qu'il fallait être deux pour faire un enfant. Que c'est bête ! Avec un bon godemiché, une réserve spermatique et une seringue... La femme sera enfin libérée!" Abbé Marc ORAISON

Du Manifeste à la dépénalisation de l'avortement : 1974 « loi Veil »

Suite au "Manifeste des 343" et au procès de Bobigny d'oct à nov 1972 Anne Sylvestre compose à cette occasion « Non, tu n'as pas de nom » (1973) la ministre de la Santé Simone VEIL malgré une violente opposition et des propos ignobles à son encontre parvient à faire voter par l'Assemblée nationale le 29 novembre 1974 (284 voix pour et 189 contre) la légalisation de l'avortement :

« L'avortement (qui) doit rester l'exception, l'ultime recours pour des situations sans issue »

Simone VEIL

SITUATIONS ACTUELLES :

À partir de cet exemple quel constat pouvez-vous dresser de l'application du droit à la contraception et à l'avortement dans le monde actuel ? Votre étude s'appuiera sur des cas précis tirés de l'histoire contemporaine privilégiant entre autre des personnalités telles que Simone VEIL ou Gisèle HALIMI ou de l'actualité. Vous illustrerez votre propos par des œuvres (littéraires, picturales, cinématographiques, musicales) reflétant le recul ou les avancées ayant trait aux droits des femmes.

Quelques repères :

Simone VEIL :

- « Les Hommes aussi s'en souviennent : discours du 26 novembre 1974, suivi d'Un entretien avec Annick COJEAN, 2004
- « Une Vie » autobiographie 2007
- « Mémoire d'une Immortelle » Public Sénat : <https://www.youtube.com/watch?v=yHO8OTFq6G0>
- « Simone VEIL Album de Famille », documentaire en 2Volets France 3
<https://www.lesinrocks.com/2018/06/27/actualite/medias-actualite/un-documentaire-passionnant-retrace-le-destin-exceptionnel-de-simone-veil/>

Gisèle HALIMI

- « La cause des femmes », 1973
- « Avortement, une loi en procès », 1973
- « Le procès de Bobigny : choisir la cause des femmes », préface de Simone de Beauvoir ; nouvelle édition 2006
- « Ne vous résignez jamais », 2009
- « Gisèle Halimi - Avocate irrespectueuse » documentaire Laure POINSOT, 2003
<https://www.franceculture.fr/personne/gisele-halimi>
<https://www.youtube.com/watch?v=-kUXd5WuNpo>

Laia ABRIL : On Abortion Exposition

https://www.lemonde.fr/arts/article/2016/07/08/des-siecles-d-avortement-rassemble-dans-une-exposition-valise_4966090_1655012.html

Leni ZUMA : « les Heures Rouges » Roman 2019

<http://cheekmagazine.fr/culture/les-heures-rouges-leni-zumas-avortement-interdit/>

Margaret ATWOOD : « The Handmaid's Tales » 1985

Retour sur une Dystopie : <https://www.franceculture.fr/emissions/le-billet-culturel/le-billet-culturel-du-vendredi-27-avril-2018>

Article : "Nolite Te Bastardes Carborundorum"

<https://www.arretetonchar.fr/le-latin-pour-comprendre-le-dernier-episode-de-la-serie-the-handmaids-tale/>